

Séance du Conseil Municipal du  
dix-sept octobre mil neuf cent soixante-  
trois.

Le dix-sept octobre mil neuf cent soixante-trois à  
vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal  
régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en  
séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith, Maire, Denens adjoint  
Gilles, Violette, Legrand, Cimant, Truffaut, Robert,  
Bourier, Loyillon, Nee, Rabier.

Absents excusés : M. Baulieu et Parent  
Secrétaire : M. Nee

Le Président ouvre la séance et le Secrétaire Monsieur  
Nee, donne lecture des procès-verbaux des 15 juillet, 9  
et 26 septembre, qui sont approuvés à l'unanimité.  
Il informe l'Assemblée de ses récentes démarches au sujet  
du projet de construction de l'Ecole Maternelle en ces termes.

Ecole maternelle :

Comme vous le savez, notre projet de construction  
d'Ecole Maternelle dans notre propriété de la rue des  
Châtris a reçu un avis défavorable des services  
préfectoraux pour deux raisons :

- 1° une orientation peu favorable avec distance  
insuffisante des rues directes  
2° des marges d'isolement trop faibles au regard  
de la réglementation.

Pour rattraper notre projet, j'ai envisagé d'acquérir  
une partie du terrain voisin que M. Crannoy, veau  
et héritier de Monsieur Gravé Michel, vient d'acheter  
à Monsieur Lucien Petit.

Et la suite de pourparlers que j'ai eus avec M. Crannoy,  
il consentirait à nous céder la superficie dont nous aurions  
besoin, au prix de 30<sup>f</sup> le mètre carré, devant lui-même  
remplacer cette surface dont nous l'amputerions par  
un terrain que M. Marion lui céderait à ce prix  
il reste entendu que si nous acceptons le principe  
de la vente à ce taux, les domaines dont nous  
sommes tributaires, feront une étude et établiront  
le prix sur la base duquel nous devons traiter  
Je vous demande donc de m'autoriser à poursuivre les

du  
ante-  
à  
sal-  
rie.  
int  
Robert,  
boncier  
t, q  
ter.  
au sujet  
s termes:  
in  
e des  
est  
nue  
ard  
e au sein  
, nous  
d'acheter  
M. Gramoy,  
vous aurions  
même  
des par  
prix  
principe  
nous  
établiront  
traiter  
nous les

entretiens avec M. Gramoy et à interroger l'Administration des Domaines -

S'entreprise serait de 1000 mètres carrés environ ; son financement pourrait se faire par les Crédits Barançé de 1961 - 62 et 63 qui s'élèvent en gros à 35000 F. Ayant en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise son Maire à continuer les pourparlers dans ce sens.

Il entretenait ensuite ses collègues de la suggestion que lui a faite Monsieur Jacquette, Ingénieur des T.P.E, pour pallier les difficultés rencontrées dans l'évacuation des eaux par le collecteur central de la rue du Général Leclerc et pour continuer l'assainissement projeté - Il dit ceci : -

assainissement  
T'apprenne 153, ~~mais non résolus complètement~~ (difficultés qui quatre mots rajoutés nuls.  ont été atténuées par le placement d'une canalisation directe partant de la propriété Desraines pour aller reformer celle existante sous la D 153, mais non résolues complètement), nous pourrions éviter la construction d'un second collecteur dans le terrain Maron, qui serait très coûteux, en détournant une partie des eaux minérales et pluviales dans une canalisation qui serait placée dans la rue Perichon et irait se déverser dans le fossé à ciel ouvert bordant les banquettes Darblay, avenue de Billeroy.

Cette opération aurait pour résultat essentiel de soulager le collecteur central en lui enlevant la Place de la Mairie, les rues de Kelly et de la Croix Boissée, en résolvant le problème d'évacuation des eaux de la future Ecole Maternelle, et dans l'avenir, en supprimant la servitude du fossé Darblay en y plaçant un collecteur. Cette opération résoudrait tous les ennuis de stagnation d'eaux pestilentielles et de présence de rats.

Si vous êtes favorables à ce projet j'en préviendrai Monsieur Jacquette qui a fait une étude préliminaire que je vous soumets. Le Conseil Municipal après étude de ce projet décide de réaliser au

printemps prochain, les opérations suggérées par Monsieur l'Ingénieur Vicinal, savoir : le placement d'un collecteur de 60 cms. dans la rue Perichon pour déversement dans le fossé Darblay dont le bûlage sera envisagé ultérieurement - coût 70.000<sup>f</sup>; le raccordement de l'égout rue de la Croix Boissée à celui projeté rue Perichon par une canalisation de 50 cms - coût 11.000<sup>f</sup>.

L'assainissement de la rue de Bel Air, entre la rue du Parc et la rue du Général Leclerc par une canalisation de 60 cms sur 266 mètres et de 50 cms sur 335 mètres - coût 100.000<sup>f</sup>.

L'assainissement de la rue de la Sablière, coût 55.000<sup>f</sup>. Ces travaux, dont la dépense approximative serait de 236.000<sup>f</sup> seront couverts par l'emprunt de 240.000<sup>f</sup> que le Crédit Foncier voudra bien nous consentir. Au cas d'économies, nous pourrions envisager l'assainissement de la rue de l'Ermitage.

Le Conseil Municipal charge au Maire d'en informer Monsieur l'Ingénieur des T.P.E qui préparera le dossier d'exécution.

v Il donne une information relative à la maison Céleyret et s'exprime ainsi :

#### acquisition de la maison Céleyret

J'ai eu la semaine dernière un appel téléphonique de Monsieur Céleyret me demandant de le fixer quant à nos intentions d'acquisition de son immeuble (ancien café de la Mairie).

Je l'ai prié de bien vouloir attendre la réunion du Conseil Municipal d'aujourd'hui pour lui donner ma réponse.

J'en ai parlé à Monsieur Denœux qui est favorable à son achat, l'expansion naturelle de notre commune entraînant un accroissement des services et par là même un développement des surfaces mises à leur disposition.

Le prix de vente est de 10.000<sup>f</sup>.

Ce semblerait cher si on ne considérait que la construction que nous pourrions utiliser, mais il y a lieu de tenir compte de la situation à deux pas de la Mairie et ce me semble déterminant pour que nous ne laissions pas échapper l'affaire.

Bienvez me donner votre avis et suivant votre dé-

ar  
ent  
usage.  
orde-  
pro-  
is -  
  
re  
na-  
ter  
oo f.  
de  
que.  
s  
nt  
  
mmer  
dossier  
  
ique  
quant  
rein  
  
council  
à  
intrav-  
même  
ritor.  
  
tructio  
de  
la  
ce nous  
  
e de-

cision je poursuivrai les pourparlers ou les abandonnerai.

Si cette décision est favorable, nous étudierons le financement ainsi que l'aménagement de la propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition et charge son Maire de se mettre en rapport avec Monsieur Céleyret pour traiter l'achat.

80. #

Il présente un devis établi par Monsieur Morice pour le renforcement de l'éclairage de la rue de la Fontaine. Ce devis s'élève à 4704 francs. Le Conseil Municipal décide de confier le travail à Monsieur Morice en lui demandant une exécution rapide.

Il avise l'Assemblée que le dossier d'adjudication des garages est toujours à l'examen des Services Préfectoraux et lui demande, en cas de déclaration d'infructuosité pour le lot de magasinerie, l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'entrepreneur le plus offrant. Le Conseil Municipal donne son autorisation.

Il donne enfin lecture d'une lettre de l'Administration des Monnaies et Médailles répondant à son interrogation du 26 septembre, donnant les conditions pour la fourniture des médailles établies conformément au modèle communiqué stati du blason. Le Conseil Municipal accepte ces conditions et charge son Maire de faire la commande du module 68<sup>me</sup> franc dont les frais d'ouillage s'élèveront à 1570 francs, chaque médaille en bronze comportant au revers une couronne décorative étant facturée 9 francs 90.

Sur une observation de Monsieur Denoux, il sera demandé à Monsieur l'Ingénieur Vicinal, si ce n'est fait entre-temps, d'élargir le débouché du collecteur au bord de l'Essonne, afin d'atténuer l'engorgement par grosses pluies.

Il demande en outre, que soit rappelé à l'entreprise "Les Travaux Routiers", l'ordre qui lui a été donné de fermer par une plaque l'orifice de l'égout entre la ligne du Chemin de Fer et la propriété Léraiines.

Monsieur Denoux suggère aussi le goudronnage des trottoirs de la rue Canivelle. Ces travaux pourront être prévus pour 1964.

Monsieur Bouisset rappelle qu'il a déjà signalé

le mauvais état des marches de l'Ecole maternelle : il y a eu des chutes d'enfants. Ces marches pourraient être remplacées par un escalier de ciment à un maçon local.

Monsieur Violette fait remarquer que le poteau en ciment qui a été déplacé d'en face la propriété Hartary, rue du Parc, n'a pas été replacé. Il y aurait lieu de mettre la lampe qui y était accrochée sur le poteau de l'Ecole N.C.D.F. en face.

Monsieur Curnant signale qu'un point lumineux supplémentaire devrait être placé, rue Jean Jaurès de l'autre côté du passage à niveau, sur la propriété Andreon. Le Conseil Municipal accepte et détermine le point exact.

Monsieur Violette dit qu'il y aura lieu de remplacer les arbres morts de la rue du Général Leclerc. Le Maire verra Monsieur Heuc pour la fourniture de sujets en rapport avec le développement des arbres voisins.

Monsieur Cruffant avait signalé une stagnation d'eau, cour du groupe scolaire Cormeau, devant la grille d'entrée. Monsieur Denereix en entretient aussi le Conseil Municipal. Il est décidé de mettre une pièce d'enrobés à l'endroit affaissé. Le Maire informe l'Assemblée du très mauvais état de la Place de la Gare, place qui doit nous être remise gracieusement par la SNCF. Monsieur Mercier lui a dit que la Commune pourrait en disposer et faire les aménagements qu'elle jugerait nécessaires. Monsieur Violette intervient et dit que nous devrions profiter de cette mise en état pour l'agrandir et supprimer les deux massifs d'arbres vétustes.

Monsieur Rabier acquiesce. Monsieur Denereix, pas contre déplacer la suppression de cet espace vert. Un moyen terme devra être trouvé.

La séance est ensuite levée à 22 h. 30.

A cluster of handwritten signatures in blue ink, likely from the attendees of the meeting. The signatures include: J. L. (top left), M. D. (top center), R. (top right), J. P. (middle right), M. J. (bottom center), J. L. (bottom left), and S. (bottom right). The signatures are somewhat stylized and overlapping.